





Paris le 15 mars 2017

# **UNE ORDONNANCE MORTELLE**

## Les centres de santé traités en voyous !

La Loi santé de janvier 2016 donnait deux ans au gouvernement pour légiférer par ordonnance sur les conditions de création et de fonctionnement des centres de santé. L'enjeu était de taille, la concertation avec les acteurs concernés était en place... mais tout va être balayé aujourd'hui par le gouvernement, avec une ordonnance assassine qui va détruire les centres de santé.

### Un enjeu de taille.

- L'organisation centenaire du système de santé ambulatoire français n'est plus en mesure de faire face aux enjeux sociétaux du 21<sup>ème</sup> siècle. Face aux conséquences catastrophiques de cette faillite, dont la désertification galopante n'est qu'un symptôme, les centres de santé sont développés par des acteurs locaux impliquant collectivités locales, mutuelles, associations de gestionnaires, professionnels et habitants.
- Les centres de santé sont la réponse préférée de bien des français ; ils sont plébiscités par les jeunes professionnels recherchant l'exercice en équipe et le salariat ; des collectivités locales, des gestionnaires associatifs ou mutualistes apportent un véritable service public de proximité, et répondent ainsi à l'inanité des politiques gouvernementales successives et aux démarches corporatistes.

### Une concertation depuis 2 ans!

Depuis 2 ans les organisations représentatives des gestionnaires, les syndicats des professionnels des centres de santé et le ministère de la santé travaillaient à l'élaboration d'une ordonnance modernisant le cadre règlementaire des centres de santé. Les propositions avancées sont très crédibles :

- Permettre à des coopératives sans but lucratif associant professionnels, usagers, et collectivités de créer des centres de santé
- Améliorer localement l'accès aux soins en lien avec les hôpitaux
- Améliorer l'accès des patients aux analyses médicales dans les centres de santé
- Améliorer l'accès aux soins dentaires pour tous
- En finir avec le harcèlement de baronnies ordinales et universitaires envers les professionnels salariés
- Organiser l'offre de soins imprévus, notamment en soirée et les fins de semaine.

#### Un déni de démocratie.

Aujourd'hui le ministère de la santé sort de son chapeau une ordonnance assassine. Rien de ce qui avait été concerté n'est conservé! En lieu et place, le ministère produit un texte sorti à la va-vite, sans la moindre concertation. Prenant prétexte des pratiques de quelques escrocs, c'est 1 650 centres de santé qu'on assassine avec cette ordonnance discriminatoire et infamante.

- Les centres deviendraient la seule forme d'exercice ambulatoire à relever d'un régime d'autorisation!
- Les gestionnaires des centres sont suspectés d'être des voyous!
- La création et le maintien des centres de santé sont livrés au bon vouloir des lobbies responsables de la faillite de notre système ambulatoire

## Encore un engagement trahi par ce gouvernement

Le 12<sup>ème</sup> engagement du Pacte Territoire Santé de 2012 prévoyait « Conforter les centres de santé » Cette ordonnance annoncée fait exactement le contraire :

# **SACCAGER LES CENTRES DE SANTE!**

Stop! Cet assassinat programmé ne peut pas avoir lieu

Contacts: Richard Lopez, Président de la FNCS: 06 08 28 40 81

Eric May, Président de l'USMCS: 06 81 93 86 14

Martine Dame, Présidente du SNCDCS: 06 23 36 04 45